



La Municipalité de  
**SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang  
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

# Avis public

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2024  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024, la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « *Règlement numéro 387-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Le règlement n°387-2024 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de permettre, les activités d'extraction de sable dans la zone à dominance agricole numéro 501.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Acton le 15 octobre 2024 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 23 octobre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Heidi Bédard